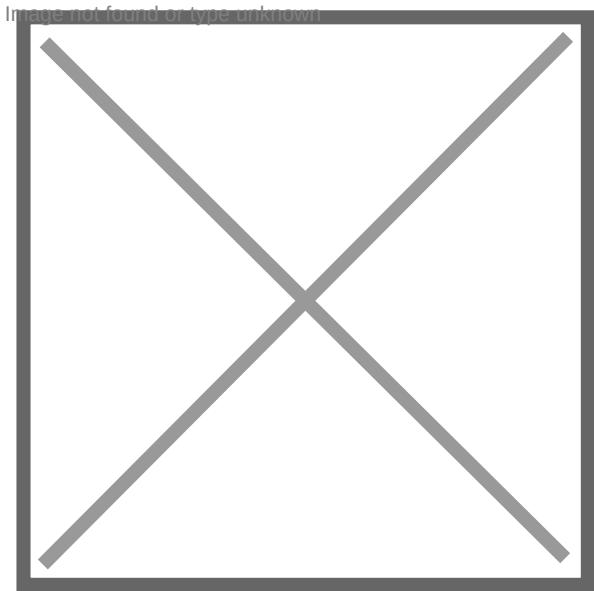




Donner des parts SARL a ses enfants associés

Par **juhel**, le **21/03/2015** à **13:24**

Bonjour,

SARL de famille qui exploite un commerce à Paris.

4 associés:

la mère avec 260 parts sur 500

3 enfants avec 80 parts chacun

Un des enfants est le gérant mais il envisage un départ en province. Il restera associé.

L'objectif est de réduire les parts de la mère pour qu'elle devienne gérante minoritaire.

A savoir qu'une donation gracieuse de 30 parts (10 à chaque enfant) porterait sur un total d'environ 1620€.

Quelle est la meilleur procédure à suivre??

Merci de vos conseils.

Cordialement